

 <p><b>CHS DE LA SAVOIE</b> Service DRH</p>	<p><b>AVIS DE VACANCE DE POSTE</b> Diffusé le 24/11/2025</p>	<p><b>Pôle intersectoriel de psychiatrie</b> Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité (EMPP)</p>
---	--	--

**Grade** : Psychologue

**Poste à pourvoir à 100 %**

**Service de rattachement** : Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité (EMPP)

**Lieu d'intervention** : l'ensemble du département de la Savoie.

**Poste à pourvoir : poste disponible**

#### **Le public concerné**

La circulaire du 23 novembre 2005 définit les modalités de prise en charge des besoins en santé mentale des personnes sans logement en situation de grande précarité et d'exclusion sociale, en souffrance psychique. Le nouveau Cahier des charges des EMPP édité par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités en 2024 vient réaffirmer la définition des publics, le cadre d'intervention et les missions des EMPP :

- Les personnes sans abri qui dorment de manière durable ou fréquente en rue ou en habitat de fortune
- Les personnes, sans logement, hébergées temporairement dans des structures sociales ou médico-sociales
- Les personnes migrantes en difficulté d'accès à la prévention et aux soins de droit commun

L'objectif des interventions de l'EMPP vise l'évaluation, l'orientation, l'accompagnement psychologique et psychiatrique, le temps nécessaire pour intégrer ces personnes dans un circuit sanitaire de droit commun.

#### **Missions**

**Définition** : Concevoir, élaborer et mettre en oeuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

#### **Auprès du public**

L'enjeu principal de l'EMPP est de faciliter l'émergence d'une demande de soins de la part des personnes en situation de précarité, d'exclusion sociale et de proposer une orientation la plus adaptée :

Réalisation d'entretiens psychologiques (évaluation, suivi) individuels ou collectifs :

- Démarche « d'aller-vers » afin de mieux identifier les besoins non repérés ou difficilement pris en charge dans le dispositif de droit commun et d'orienter de façon plus adéquate les personnes concernées (exemple : accueil de jour, permanences...),
- A la demande d'un intervenant social, du médecin psychiatre référent de l'EMPP, d'un soignant ou de la personne concernée (entretiens en binôme ou en individuel, selon l'appréciation du psychologue),
- Dans des structures accueillant des personnes en grande précarité, éloignées du soin somatique et psychique, et/ou au sein des locaux de l'EMPP selon les situations,

Recueil et analyse des besoins et/ou des demandes d'intervention,

Soutien psychologique, psychosocial, psychothérapie, aux personnes accompagnées, dans toute la pluralité des modes d'intervention et de leurs lieux de réalisation,

Prise en charge individuelle ou collective en direction d'un public diversifié accueilli dans les structures d'hébergement que sont les centres d'hébergement d'urgence (CHU), de stabilisation, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), dans les accueils de jour, structures accueillant des personnes en demande d'asile : CADA, HUDA ...,

Réalisation de bilans psychologiques en vue d'une orientation spécialisée,

Prise en charge individuelle et/ou collective dans l'attente d'une orientation et la poursuite de l'accompagnement dans le droit commun.

### **Auprès des partenaires**

Travail de coordination avec les professionnels des structures sociales ou médico-sociales au sein desquelles le professionnel est amené à intervenir et, également, avec l'ensemble des acteurs du système de soins, particulièrement dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie,

Actions de soutien, sensibilisation les différents partenaires aux questions de santé mentale et précarité,

Temps de partage en vue d'un accompagnement personnalisé,

Information sur la sectorisation, sensibilisation sur les prises en charge psychiatriques,

Contribution au développement et au maintien du travail de réseau avec les différents partenaires de santé, du médico-social, du social, qui interviennent auprès des publics en situation de précarité :

- Interventions dans les structures du dispositif départemental d'accueil et d'hébergement (accueils de jour, CHRS, CHU, CHRS de stabilisation, structures accueillant des personnes en demandes d'asile...),
- Liens partenariaux et inter institutionnels avec les services sociaux, éducatifs, judiciaires, médicaux (services d'interprétariat, SIAO, CH (PASS ; urgences), Centres Sociaux Départements, Pelican, CAARUD, autres EMPP, etc.), réseau associatif (secours populaire, réseau violences femme...)
- Liens professionnels avec les équipes pluridisciplinaires et médicales pour les projets de soins : orientation vers ou réorientation avec le dispositif sectoriel de droit commun (CMP) ; accompagnement à l'hospitalisation et lors d'hospitalisations si nécessaire, liens avec les médecins psychiatres, psychologues libéraux, médecins généralistes...,

### **Autres missions**

- Recherche en psychologie, enseignement, formation (publication, travaux personnels...),
- Groupes de pairs (analyses de pratiques, collèges de psychologues),
- Contribution aux instances institutionnelles (Département de Psychologie, etc.),
- Encadrement et tutorat des stagiaires psychologues.

### **Savoir-faire requis**

- Contribuer au diagnostic sur le fonctionnement psychique d'une personne accompagnée,
- Ajuster la thérapeutique en fonction de la personne et de son environnement,
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées, penser l'articulation du travail social et soignant dans une éthique de la relation et de l'accompagnement soutenu par la parole,
- Organiser et animer des groupes,
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel ; contributions (écrites) lors de colloques, journées régionales, journées internes de réflexion,
- Rédiger des notes cliniques (dossier patient informatisé),
- Réaliser le relevé d'activité et participer à l'élaboration du rapport annuel d'activité.

### **Dossier de candidature et délai**

Peuvent faire acte de candidature les psychologues titulaires et contractuels. Une lettre de motivation et un curriculum vitae constituent le dossier de candidature. Les candidatures doivent être adressées à la Direction des Ressources Humaines du CHS de la Savoie **avant le 23 décembre 2025**, à l'adresse mail : [drh@chs-savoie.fr](mailto:drh@chs-savoie.fr)

**Renseignements** auprès du Docteur CHOPARD-LALLIER (Tél. 04 79 60 32 67).